des nouveaux professeurs celui du Dr M. C. McGannon, un canadien élève du collège d'Ottawa et de McGill. Le Dr McGannon, après avoir été aussi l'élève privé du professeur William Gardner, de cette ville, pratiqua pendant quelques temps la médecine à Brockville, puis entra comme interne au Women's Hospital de New-York et fut attaché comme professeur agrégé au Post-Graduate. Il occupait encore ces positions lorsque l'Université de Nashville lui offrit la chaire de gynécologie, qu'il accepta. C'est un honneur qui rejaillit sur la profession canadienne toute entière.

Le monument Chénier.—Pour la première fois dans les annales du pays, un médecin canadien français a sa statue sur l'une de nos places publiques, le Square Viger. Bien que l'événement ait donné lieu à beaucoup de controverse, nous ne voulons pas le laisser passer sous silence. Quelle que soit l'opinion que l'on puisse avoir sur l'insurrection de 1837, l'on ne peut nier que le Dr Chénier fut un homme viril, qui poussa la conviction de ses idées et le dévouement à la cause qu'il soutenait jusqu'au sacrifice de sa propre vie, et pour cela seul il a droit à notre considération et à notre respect. Nous lisons parmi les noms des membres du comité d'inauguration, ceux de l'hon. Dr Marcil, conseiller législatif à la chambre de Québec, J. M. Beausoleil, régistrateur du Collège des Médecins, L. A. Fortier, de St Eustache, etc.

Le régistre médical du Collège des Médecins.—Nous avons reçu une copie du Registre médical du Collège des Médecins et Chirurgiens de la province de Québec. C'est une heureuse idée. Comme le dit monsieur le régistraire, il est encore fort incomplet, mais il y a un commencement à tout, et nous sommes sûrs qu'avant longtemps on réussira à le mettre au point.

Le concours de matière médicale et de thérapeutique.—Le concours de matière médicale et de thérapeutique à l'Université Laval s'est terminé par la nomination de M. le docteur Hervieux, que nous félicitons d'autant plus vivement que la concurrence a été très vive. Le Dr Hervieux ne l'a remporté que par quelques points sur ses adversaires, et ceux-ci ont droit aussi à nos félicitations. Les questions de l'examen écrit ont porté sur la digitale et sur l'intoxication par la strychnine. A l'examen oral, le Dr Gauthier a eu à parler sur le quinquina, le Dr Hervieux sur la digitale et l'ergot, le Dr Chopin sur les sels de potasse. Tous les candidats se sont fort bien acquittés de leur tâche, et les séances du concours ont été très intéressantes à suivre.

Le concours de médecine légale.—Voici le titre des thèses présentées par les candidats à ce concours, qui aura lieu le 18 septembre courant. M. le docteur Villeneuve: "La médecine légale des